

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 MARS 2023

Date de la convocation : 21 mars 2023
Nombre de membres du conseil en exercice : 10
Membres présents : 7
Absents : 3

Le trente mars deux-mil-vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Frédéric HERBIN – Maire, Émilie MAILHE – Adjointe au Maire, Lino BRAZ – Adjoint au Maire, Anthony BLIN, Matthieu GELÉ, Geoffrey ROUSSEL, Jacky TOMMIRE.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alexandre GOULAY, Maxime LERIGOLEUR, Nicolas WAROQUEAUX.

POUVOIRS : Alexandre GOULAY à Lino BRAZ - Maxime LERIGOLEUR à Frédéric HERBIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Émilie MAILHÉ – Adjointe au Maire.

- Monsieur le Maire a donné lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 26 janvier 2023. Après lecture, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.
- Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal rendent hommage à Monsieur Alain BARIL, conseiller municipal, décédé le 21 février dernier.

I. BUDGET COMMUNE – BUDGET SERVICE DES EAUX

1. Approbation des comptes 2022

Budget Commune : Après lecture du compte administratif de la commune, identique au compte de gestion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes 2022.

Budget Service des Eaux : Après lecture du compte administratif du service des eaux, identique au compte de gestion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes 2022.

2. Affectation des résultats

Budget Commune : Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget de la commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité les chiffres présentés.

Budget Service des Eaux : Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget du service des eaux, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité les chiffres présentés.

3. *Subventions 2023*

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'étudier les demandes de subventions reçues pour l'année 2023.

De plus, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le CCAS participait financièrement aux activités sportives des enfants de la commune.

Considérant que le CCAS a été dissous au 31 décembre 2022, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de transférer cette compétence à la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité et proposent les participations suivantes :

- 60,00 € par enfant, inscrit à une activité sportive
- 100,00 € par enfant, inscrit à des concours dans sa discipline sportive

4. *Vote des budgets 2023*

Budget Commune : Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2023 de la Commune. Après avoir examiné les propositions le Conseil Municipal vote le budget primitif à l'unanimité.

Budget Service des Eaux : Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2023 du Service des Eaux. Après avoir examiné les propositions le Conseil Municipal vote le budget primitif à l'unanimité.

II. IMPÔTS LOCAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la taxe d'habitation avait été gelée jusqu'en 2022 inclus mais que à la suite de la dernière réforme TH, ce taux d'imposition, désormais intitulé « *taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale* » doit être de nouveau voté annuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2023.

De ce fait, les taux sont les suivants :

- Taxe foncière : 34,15%
- Taxe foncière non-bâti : 44,00 %
- Taxe d'habitation : 11,60 %

III. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYONS-ANDELLE / COMMISSION PATRIMOINE : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au décès de Monsieur Alain BARIL, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au sein de la commission thématique « Patrimoine et Grands Projets » de la CDCLA.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent à l'unanimité Monsieur Matthieu GELÉ.

IV. CONVENTION ÉCOLE ÉCOUIS :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune d'Écouis accepte d'accueillir dans son école maternelle et primaire les enfants de la commune de Lisors.

Pour l'année scolaire 2023/2024, la base est de 1 enfant en classe de primaire.

De ce fait, sous réserve d'acceptation de la commune de Lisors, une convention doit être signée entre les communes.

Le prix par élève est défini chaque année selon un tableau détaillant le coût de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

V. DEVIS ENTRETIEN ORGUE ÉGLISE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis proposé par « MANUFACTURE D'ORGUES » concernant l'accord général et quelques travaux à prévoir sur l'orgue de l'église.

Le montant de ce devis s'élève à 3 925,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de reporter ces travaux à l'année prochaine.

VI. ÉLECTION DE DOMICILE : CCAS VERS COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande d'élection de domicile avait été faite auprès du CCAS et acceptée par les membres du conseil d'administration.

Considérant que le CCAS a été dissous au 31 décembre 2022, il est nécessaire que cette compétence soit transférée à la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent et autorisent Monsieur le Maire à signer les demandes d'élection de domicile au nom de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

- Logement communal / 2 rue de l'église – Apt A : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les locataires demandent le remplacement de 3 radiateurs qui ne fonctionnent plus depuis longtemps (cuisine, salle de bain et salon). De plus, la VMC de la salle de bain ne fonctionne plus également.

- Monsieur Anthony BLIN, conseiller municipal et délégué à la commission communale de l'eau, informe les membres du conseil municipal que l'entretien et le nettoyage du château d'eau aura lieu prochainement.

Clôture de la séance : 21H00